

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
21 février 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le vingt huit février à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :
5 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Procurations : 5
- Absents : 0
- Votants : 29

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORQUET, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. FLATRES, Mme MADELENAT, M. KERYHUEL, Mme GUYADER, M. LE PORS, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme GIANNI, M. RUBIANO, Mme JEFFROY, M. DAHIREL, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET, M. MILES.

AVAIENT DONNE POUVOIR : M. DU CHOUCHE à Mme LE NORMAND, Mme PILLET à M. JOUANJEAN, Mme ROUSSET à M. LORQUET, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme NORMANT à M. LE SEIGLE.

Mme Régine LE NORMAND est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2023 est approuvé à l'UNANIMITE.

N°2024 -16 - Règlement intérieur de l'espace culturel Les Coureaux

L'espace culturel Les Coureaux se veut comme le point d'ancrage de la vie culturelle larmorienne. Ce lieu dédié aux arts et à la culture est géré par le service Culture et Patrimoine.

Le service Culture et Patrimoine a défini deux temps dans la programmation culturelle municipale annuelle : du 1^{er} novembre au 31 mars, l'espace culturel Les Coureaux s'habille en salle de spectacles (théâtres, concerts...), tandis que du 1^{er} avril au 31 octobre, l'espace devient le lieu des expositions temporaires (peintures, photographies, sculptures...).

Afin de régir la nouvelle organisation induite par le développement d'une programmation culturelle municipale annuelle et d'assurer au mieux le fonctionnement de cet équipement public, il est nécessaire d'établir un règlement intérieur portant les nouvelles conditions d'usage de cette salle.

Vu l'avis du Bureau municipal,

Vu l'avis de la commission Culture et Patrimoine en date du 21 février 2024,

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal :

- D'APPROUVER le règlement intérieur tel qu'il est proposé en pièce annexe.

Le CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE A L'UNANIMITE.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
Pour Extrait certifié conforme

LARMOR-PLAGE, le 29 février 2024

LE MAIRE
Patrice VALTON

